

Règlement pour les activités du mercredi à l'école fondamentale et primaire

Notre Dame des Champs

1. Conditions d'inscriptions :

Les activités sont accessibles aux enfants inscrits à l'école à partir de la première maternelle.

A partir de la première maternelle, les enfants doivent être :

- propres ;
- capables d'aller seuls aux toilettes ;
- suffisamment autonomes pour participer aux activités en groupe.

Il n'y a pas de temps de sieste prévu pendant les activités.

Sun's Horizons se réserve le droit de refuser ou de mettre fin à une inscription si ces conditions ne sont pas remplies et que cela perturbe le bon déroulement des activités.

2. Validation de l'inscription :

Toute inscription est considérée comme définitive uniquement après réception du paiement.

Le paiement doit être effectué avant le début des activités.

Aucun enfant ne pourra participer aux activités si le paiement n'a pas été réceptionné dans les délais demandés.

3. Paiement et modalités d'inscriptions :

L'inscription aux activités est annuelle

Le paiement peut être effectué :

- soit par trimestre ;
- soit en une seule fois pour l'année complète, selon la préférence des parents.

Une inscription **occasionnelle et exceptionnelle** reste possible en cours d'année, sous réserve des places disponibles.

Dans ce cas, l'inscription doit être effectuée au plus tard le mercredi matin avant 11h00. Le tarif de celle-ci est de 25€ et est payable instantanément.

Les modalités de paiement sont communiquées sur le talon d'inscription.

4. Absences et remboursements :

Aucun remboursement ne sera effectué en cours de trimestre, sauf situation exceptionnelle laissée à l'appréciation de Sun's Horizons.

Les absences ponctuelles de l'enfant ne donnent lieu à aucun remboursement ni récupération.

Toute annulation ou demande de désinscription doit obligatoirement être effectuée par mail à l'adresse secretariatadministratif@sunshorizons.be.

5. Horaires et départ des enfants :

Les activités ont lieu le mercredi selon les horaires communiqués sur le talon d'inscription

Afin d'assurer le bon déroulement des activités et la sécurité du groupe :

- **aucun départ de l'enfant ne sera autorisé entre 13h30 et 15h30 ;**
- il n'est pas possible de venir rechercher un enfant pendant ce temps d'activités, sauf urgence exceptionnelle.

Les parents sont invités à respecter strictement les horaires d'arrivée et de départ.

6. Respect et comportement :

Les enfants sont tenus de respecter :

- les animateurs ;
- les autres enfants ;
- le matériel ;
- les locaux utilisés.

En cas de comportement mettant en difficulté le groupe ou la sécurité des activités, Sun's Horizons se réserve le droit de contacter les parents et, si nécessaire, de mettre fin à la participation de l'enfant.

7. Communication :

Toutes informations importantes concernant les activités seront transmises aux parents, soit par mail, soit via le canal de l'école.

Les parents sont invités à consulter régulièrement leur messagerie afin de prendre connaissance des communications de Sun's Horizons.

Le numéro du responsable est communiqué sur le talon d'inscription.

8. Informations médicales et particulières :

Les parents sont tenus de communiquer à Sun's Horizons toute information particulière susceptible d'être importante pour le bon déroulement des activités et la sécurité de l'enfant.

Sun's Horizons ne pourra être tenu responsable en cas d'absence de communication d'une information importante concernant l'enfant.

9. Médicaments :

Aucun médicament ne sera administré à un enfant par les responsables des activités sans autorisation préalable écrite d'un médecin.

10. Assurances et responsabilité :

Les enfants inscrits aux activités sont couverts par l'assurance de Sun's Horizons pendant les horaires prévus des activités.

Tout enfant présent dans l'école à partir de 12h30 mais non inscrit aux activités du mercredi après-midi ne relève pas de la responsabilité de l'asbl.

Dès lors, cet enfant ne sera pas couvert par l'assurance de Sun's Horizons en cas d'accident ou d'incident survenant pendant cette période.

Les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant est, soit repris par eux, soit valablement inscrit aux activités organisées.

11. Récupération des enfants :

Dans un souci de sécurité, les enfants sont uniquement remis aux parents ou aux personnes autorisées.

Si une autre personne que les parents est amenée à récupérer l'enfant, les responsables des activités du mercredi doivent obligatoirement en être informés au préalable par écrit (mail ou mot signé).

Sans autorisation préalable des parents, Sun's Horizons se réserve le droit de ne pas laisser repartir l'enfant avec une autre personne.

12. Retards :

Les parents sont tenus de respecter les horaires de fin des activités.

En cas de dépassement d'horaire, toute prise en charge entamée sur la tranche horaire suivante pourra être facturée selon le tarif correspondant.

Ex : un enfant récupéré à 13h50 sera facturé pour la tranche horaire 13h30-15h30.

13. Objets personnels :

Les enfants sont responsables de leurs effets personnels.

Il est conseillé de marquer les vêtements, gourdes et sacs au nom de l'enfant.

Sun's Horizons décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.